

## **Premier jet de propositions de modification des articles 1 à 6 par MT**

**Article 2 : Objet :** ...et les connaissances liées à ce domaine, par l'initiation et la formation à ces techniques.

Ses moyens d'action sont la tenue de séances d'initiation et de formation, la tenue de réunions de travail ...

**Article 3 :** Le siège social de l'association se trouve XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX.

### **Article 5 : Composition :**

...

1. **Les membres actifs :** Sont appelés membres actifs, les membres de l'association qui participent aux activités d'initiation et/ou de formation. Ils participent à leur convenance aux autres activités et contribuent donc activement à la réalisation des objectifs. Ils paient une cotisation, comme les membres adhérents à laquelle s'ajoute le montant du module d'initiation et/ou de formation auquel ils se sont inscrits.
2. **Les membres adhérents :** Sont appelés membres adhérents, les membres de l'association qui participent régulièrement aux activités et contribuent donc activement à la réalisation des objectifs. Ils paient une cotisation dont le montant est fixé annuellement par le Conseil d'Administration et approuvé lors de l'Assemblée générale.
3. **Les membres bienfaiteurs :** Un membre actif ou adhérent ...
4. **Les membres d'honneur :** SANS CHANGEMENT
5. **Les membres acteurs :** ??? Sans doute à modifier pour tenir compte du statut d'initiateur et/ou formateur. Cotisation comme les membres adhérents, droit de vote, impossibilité d'être membre du bureau ?

**Article 6 : Cotisations et modules d'initiation et/ou formation :** Le montant et les modalités de la cotisation ainsi que des modules d'initiation et/ou formation sont fixés annuellement par le Conseil d'administration.

**Article 7 : Conditions d'adhésion :** Remplacer Membres passifs par Membres adhérents, revoir le texte de pour membres actifs (demande formulée par écrit / réunion du conseil d'administration c'est lourd et très théorique). Par contre quid des mineurs ?